

La gestion de l'annualisation du temps de travail

Formation distancielle

Nombre de participants : 5 mini / 10 maxi

Coût de la formation : 450 € HT / stagiaire, soit 540 € TTC

Public : Responsable et gestionnaire de paie, tout collaborateur d'un service RH, Juriste en charge du droit social

Pré-requis : Ne nécessite pas une première expérience en gestion du temps de travail et paie. Elle s'adresse à des gestionnaires qui appliquent un accord d'annualisation du temps de travail en heures ou en jours ainsi qu'à des collaborateurs en réflexion sur la mise en place de l'annualisation.

Durée : 1 journée soit 7 heures

Lieu : Formation à distance réalisée par visioconférence

Dates : 9 Octobre 2020 **Horaires :** De 9h30-12h30 / 13h30-17h00

Objectifs : Maîtriser toutes les règles de décompte et de paie du temps de travail de la conclusion à la rupture du contrat de travail,
Comprendre l'articulation entre la gestion du temps et des absences et les règles de paie
Vérifier ses pratiques

Expert : **Louis-Philippe BICHON** Avocat en droit social et spécialiste du droit de la paie

Évaluation : Évaluation à chaud de la formation

Attestations : Remise par voie électronique d'une attestation de fin de formation aux stagiaires
Remise d'une attestation d'assiduité à la fois au financeur et à l'entreprise

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques

Moyens techniques et d'encadrement :

- Système de Visioconférence permettant le partage de documents et les questions par tchat
- Convocation et règlement intérieur pour le(s) participant(s) envoyés par courrier électronique

Suivi de l'exécution de l'action :

- Enregistrement de la première et de la dernière minute de l'intervention permettant d'établir la présence du participant pour chaque demi-journée

La gestion de l'annualisation du temps de travail

Formation distancielle

Comprendre le principe de l'annualisation du temps de travail

- ▶ Principe et conditions de l'annualisation (annualisation, modulation, jours de RTT, forfaits annuels en heures ou en jours)
- ▶ Les particularités du forfait annuel en jours
- ▶ La vérification de la conformité des contrats de travail
- ▶ La rémunération des heures et des jours de travail
- ▶ L'application au temps partiel thérapeutique

Annualiser l'entrée en cours d'année

- ▶ Le recalcul de la durée annuelle de travail les 1ère et 2ème années
- ▶ La régularisation de la paie en fin d'année

Rémunérer le temps de travail supplémentaire

- ▶ La distinction entre heures excédentaires et heures supplémentaires
- ▶ Les heures supplémentaires en cours ou en fin d'année
- ▶ Les heures complémentaires du temps partiel annualisé
- ▶ Le « rachat » des jours de repos du forfait jours
- ▶ Les conditions et calculs des exonérations sociale et fiscale

Maîtriser l'impact des absences sur le décompte et la paye des heures ou jours de travail

- ▶ La technique de neutralisation des heures d'absence
- ▶ La jurisprudence applicable aux absences liées à l'état de santé
- ▶ Les deux règles de calcul des retenues en paye des absences
- ▶ La règle d'indemnisation des absences
- ▶ Le traitement du forfait annuel en jours

Sécuriser la sortie en cours d'année

- ▶ Le sort des jours de repos non pris
- ▶ La régularisation du lissage de la rémunération
- ▶ La paie des heures excédentaires, supplémentaires ou complémentaires